



Ville de

CORMONTREUIL

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020

86-2020 - Approbation du Procès-Verbal du 30 septembre 2020

Il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2020 conformément au Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	27	0	0	0

87-2020 - Adoption du rapport d'activités de la Communauté Urbaine du Grand Reims

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est pourquoi il vous est proposé de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	27	0	0	0

88-2020 - Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

Au regard du besoin de faire évoluer le PLU de la commune afin notamment de protéger et de mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune et d'accompagner la prise en compte des enjeux climatiques en protégeant l'identité communale, il vous est demandé de solliciter la Communauté Urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de modification du PLU.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	27	0	0	0

89-2020 - Adhésion à la charte des valeurs Grand Est Solidarité COopération et Développement

Afin de renforcer et d'amplifier les actions de la commune en matière de coopération et de solidarité internationale, il vous est proposé d'adhérer à Grand Est Solidarité et Coopération pour le Développement (GESCOD) qui est une plateforme fédérative du monde de la solidarité internationale et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférant. Le coût annuel de l'adhésion est fixé à 100,00 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	27	0	0	0

90-2020 - Modification du tableau des effectifs

Il est aujourd'hui nécessaire de transformer certains postes du tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'agents suite à différents événements :

- Prise en compte de réussite de concours
- Avancement de grade
- Stagiairisation d'agent contractuel.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	22	5	0	0

91-2020 - Rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre de l'organisation de l'enquête de recensement organisée du 21 janvier au 27 février 2021, il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs, encadrés par le coordonnateur communal. La commune bénéficiera pour ce faire d'une dotation de 11 563,00 €.

Il vous est proposé d'adopter les montants suivants :

Rémunération par fiche de logement :	1,00 €
Rémunération par bulletin individuel :	1,40 €
Rémunération par séance de formation (2 séances) :	19,00 €
Rémunération de la tournée de reconnaissance :	40,00€

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	27	0	0	0

92-2020 - Subvention aux pompiers humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français

Suite à leur demande, et en raison de la situation sanitaire exceptionnelle dans laquelle cette association a joué un rôle important, il vous est proposé de verser une subvention de 200,00 € aux pompiers humanitaires du Groupement de secours catastrophe français.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	27	0	0	0

93-2020 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Afin de permettre le paiement des secours sollicités par des familles en difficulté de la commune, le C.C.A.S. sollicite une subvention exceptionnelle de 4 000,00 €. Il vous est proposé de lui accorder.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	27	0	0	0

94-2020 - Garantie d'emprunt – Montépillois 1ère tranche 23 logements

Il vous est proposé d'accorder à PLURIAL NOVILIA, emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % et pour la durée totale du prêt, pour la construction de 23 logements dans le quartier nouveau des Montépillois (10 logements financés par Prêts Locatif Aidé d'Intégration, 5 logements financés par Prêts Locatif à Usage Social, 8 logements financés par Prêts Locatif Social), le montant total de la garantie d'emprunt étant de 2 614 596,00 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	22	5	0	0

95-2020 - Réaménagement d'une garantie d'emprunt – Réhabilitation de 140 logements rue du Limousin

Dans le cadre du réaménagement de sa dette, le Foyer Rémois a décidé d'effectuer une modification d'indice sur l'emprunt n°5141279. La commune a garanti cet emprunt le 14/09/2016 par la délibération n° 110/2016.

Le réaménagement consiste en la modification de l'indice de l'emprunt indexé sur le Livret A à taux fixe de 0,99 %. Ainsi, le Foyer Rémois réalise une économie dans les échéances de 150 315,00 € sur sa durée.

Le Foyer Rémois nous demande la réitération de garantie à hauteur de 100 %, le capital restant dû à date de valeur étant de 3 444 202,98 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	22	0	5	0

96-2020 - Décision budgétaire modificative n°2

Afin de prendre en compte la répartition réelle des crédits du budget primitif 2020, il vous est proposé de le modifier de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ELAGAGE - 108 arbres (pommiers) Rue Réaumur, Rue Cassin, Rue Nobel, Rue Jussieu et Rue Breyer	6 000 €
ABATTAGE & ELAGAGE - Parc Moulin l'Abbesse	12 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Le Lavoir - Volets roulants	13 000 €
Etude - restauration de l'ancien lavoir	20 000 €
Défibrillateurs (x6)	12 300 €
Communication - PC fixe Mac	1 600 €
Tableaux Suzanne TOURTE	7 400 €
EHPAD - Indemnités Architectes non retenus + frais divers	200 000 €
Acquisition Annexe Montépillois	172 500 €
Grange aux associations - Enrobé	10 000 €
DEPENSES TOTALES	
	454 800 €

Ces dépenses sont ponctionnées sur les chapitres des dépenses imprévues.

Les amortissements 2020 ont été évalués à 715 000 €. Au budget primitif 2020 a été inscrit 700 000 €.

Il convient d'inscrire 15 000 € de crédit supplémentaire en recette d'investissement ainsi qu'en dépense de fonctionnement.

Il s'agit d'opérations d'ordres (pas d'incidence budgétaire).

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	22	0	5	0

97-2020 - Clôture de la ZAC des Blancs Monts II

A la suite d'études préalables, deux délibérations du Conseil municipal ont été prises le 7 décembre 2016 pour la création de la ZAC des « Blancs Monts 2 » sur un périmètre de 24 hectares et le 15 décembre 2016 pour la désignation du concessionnaire, la société Frey Aménagement et Promotion ; suivies d'un traité de concession du 30 décembre 2016 signé entre la Commune de Cormontreuil et Frey (sa filiale la société ECOPARC AMENAGEMENT).

Le projet porté par le concessionnaire visait à la création d'une zone d'aménagement dédiée au monde du Champagne, aux services, à l'artisanat, aux commerces et aux loisirs.

Au 1er janvier 2017, suite à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté Urbaine du Grand Reims est devenue autorité concédante en lieu et place de la commune de Cormontreuil.

Conformément au Code de l'Urbanisme et au traité de concession de la ZAC des « Blancs Monts 2 », la société ECOPARC AMENAGEMENT a présenté à la Communauté Urbaine du Grand Reims le compte rendu annuel d'activités de la ZAC des « Blancs Monts 2 » arrêté au 31 décembre 2019.

Cette opération d'aménagement générant désormais un résultat déficitaire attendu de 3 217 533 €, l'aménageur, conformément aux termes du Traité de Concession, a notifié par courrier du 29 mai 2020 à la communauté urbaine du Grand Reims une difficulté sérieuse dans l'exécution du contrat et a sollicité une rencontre afin de déterminer la solution la plus adaptée au contrat.

Après échange et d'un commun accord, les parties ont décidé la suppression de cette ZAC.

Un rapport de présentation annexé à cette délibération expose les motifs de la suppression de la ZAC des Blancs Monts 2.

Au demeurant, conformément à l'article R311-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal de Cormontreuil est invité à donner un avis concernant la suppression de la ZAC des « Blancs Monts 2 » à Cormontreuil pour motif de difficultés sérieuses rencontrées dans l'exécution du contrat de concession.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	23+4	27	0	0	0